

Thème : Pénal d'urgence

Date : Vendredi 30 avril 2021 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Maîtriser les règles procédurales fondamentales dans le cadre du droit pénal d'urgence*
- *Affiner sa pratique de ce contentieux*
- *Savoir se saisir de tous les outils juridiques*
- *Savoir penser une stratégie de défense, puis la mettre en oeuvre*
- *Réfléchir à une meilleure pratique collective*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **La comparution immédiate**
- **La comparution à délai différé**
- **La CPPVCJ**
- **La « CRPC déferrement »**
- **La présentation devant le juge d'instruction**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise de supports écrits.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Aurélien BOURDIER, Avocat au Barreau de Poitiers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.